

5J ESPACE JOUENNE
Société à responsabilité limitée au capital de 4 113 000,00 euros
41 rue Montgrand – 13006 MARSEILLE
833 235 435 R.C.S. MARSEILLE

Décision unanime des associés de la société 5J Espace Jouenne

Les associés de la société dénommée « 5J Espace Jouenne » société à responsabilité limitée, au capital de 4 113 000 €, dont le siège social se situe à MARSEILLE 6^{ème} arrondissement (13006) 41 rue Montgrand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 833235435 ont adopté la décision suivante sous la forme d'un acte revêtant la signature de tous les associés

Sont présents :

- Monsieur Christian JOUENNE
- Monsieur Bernard JOUENNE
- Monsieur Paul JOUENNE

Propriétaires ensemble de la totalité des parts formant le capital social de la Société.

1. Première Résolution – Mise à jour des statuts

A la suite du partage des parts de la société intervenu aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier GROSJEAN, notaire à PARIS, le 2 juillet 2024, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social comme suit :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS CENT TREIZE MILLE EUROS (4 113 000,00 EUR).

Il est divisé en 4 113 parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), numérotées de 1 à 4 113, entièrement souscrites et libérées, réparti entre les associés comme suit :

Monsieur Christian JOUENNE

*La pleine propriété de1 371 parts sociales
Numérotées de 1 à 1 370 et la part numéro 3 912.*

Monsieur Bernard JOUENNE

*La pleine propriété de1 371 parts sociales
Numérotées de 1 371 à 2 740 et la part numéro 3 911.*

Monsieur Paul JOUENNE

*La pleine propriété de1 371 parts sociales
Numérotées de 2 741 à 3 910, de 3 914 à 4 113 et la part numéro 3 913.*

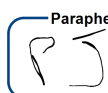
Total égal au nombre de parts4 113 parts sociales »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième Résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


Paraphe


DS


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Christian JOUENNE
Signature via DocuSign

Monsieur Bernard JOUENNE
Signature via DocuSign

DocuSigned by:

5438D260D8DB4ED...

Signé par :

CA52850242AA4EB...

Monsieur Paul JOUENNE
Signature via DocuSign

Signé par :

1729FD032AD14A5...

Paraphe


Paraphe


DS
